

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE LA BAULE-ESCOUBLAC (SPR)

Par arrêté préfectoral n° 2025-887 en date du 21 mai 2025, une **enquête publique** est ouverte, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 23 juin 2025 à 8h30 au vendredi 25 juillet 2025 à 17h00 inclus :

↳ **en Mairie de La Baule-Escoublac - siège de l'enquête** : Hôtel de Ville - 7 avenue Olivier Guichard - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC

portant sur le projet de révision du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) du SPR de La Baule-Escoublac dont les principaux objectifs sont les suivants :

- La réévaluation du classement de l'ensemble des immeubles sur des critères objectifs et partagés,
- Le renfort de protection du couvert végétal et la maîtrise du phénomène de densification,
- L'objectif de faciliter l'évolution du bâti pour répondre à des besoins de confort et de mise aux normes,
- L'amélioration de l'écriture réglementaire en veillant à l'équilibre des prescriptions.

M. Jany LARCHER, retraité de la DDTM est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, (suppléante Mme Françoise BELIN). Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir les observations du public aux dates et heures ci-après en mairie de La Baule Escoublac (*Hôtel de Ville - 7, avenue Olivier Guichard - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC*) :

- **Lundi 23 juin 2025, de 8h30 à 12h00 (ouverture de l'enquête)**
- **Jeudi 03 juillet 2025, de 14h00 à 17h00**
- **Samedi 12 juillet 2025 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 25 juillet 2025 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique en mairie de La Baule-Escoublac, aux jours et heures d'ouverture des services au public. Il peut également y consulter le dossier numérique sur un poste informatique spécialement mis à sa disposition. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible sur le site Internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/6304>
Le dossier comporte les avis obligatoires des autorités administratives.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête « papier » ouvert à cet effet à l'Hôtel de Ville (7 avenue olivier Guichard) –
- par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir : Mairie de La Baule-Escoublac (Hôtel de Ville - 7, avenue Olivier Guichard - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC)
- sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6304>
- par courrier électronique à l'adresse suivante enquete-publique-6304@registre-dematerialise.fr
(seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte)

Les contributions déposées par voie numérique sont mises à disposition du public, dans les meilleurs délais, et accessibles depuis le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6304> et donc visibles par tous.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Baule-Escoublac - Direction de l'urbanisme, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site : <https://www.registre-dematerialise.fr/6304> et le site internet de la mairie de La Baule via le lien <https://www.labaule.fr/enquete-publique-revisionspr> et mis à la disposition du public, en mairie de La Baule-Escoublac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la commune de La Baule-Escoublac : Hôtel de Ville - 7, avenue Olivier Guichard - 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC - Madame Danielle RIVAL (danielle.rival@mairie-labaule.fr).

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de révision du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du SPR pourra être soumis à l'approbation du Conseil municipal, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête et de l'avis du Préfet.

Le Maire

Franck LOUVRIER